



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 350

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 350 intitulé** « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2026 »

Ledit règlement a pour objet de de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2026.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/WEB-Reglement-350-taxation-2026-VF.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **5^{ième} jour** du mois de **février** de l'an **2026**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques